

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 24 août 2016

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Mairie d'ASQUINS

PROCÈS-VERBAL ANALYTIQUE

Le Conseil Municipal s'est réuni **le mardi 23 août 2016** en séance ordinaire à 18 heures 00 à la mairie « Salle Paul MEUNIER », sous la présidence de Madame Isabelle **GEORGELIN**, Maire.

Étaient présents : Mme Isabelle GEORGELIN, Maire, MM. Thierry VEYSSIERE, Michel COTTIN et Patrice MERCIER Adjoints au Maire,

M. Claude CLAVEL, Mme Françoise GAZEL CHARLIER, MM. Olivier DIZIEN, Régis PERREAU, Conseillers Municipaux.

Était absent :

Étaient excusés :

M. Thierry CHANTEREAULT pouvoir à Mme Isabelle GEORGELIN.
M. Norbert LIBERCIER pouvoir à M. Thierry VEYSSIERE.

Secrétaire de séance : M. Patrice MERCIER

La séance est ouverte à 18 heures 00.

I – CHOIX DU NOMBRE DE VISITES POUR LA MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC TRANSFÉRÉ AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'YONNE :

Madame le Maire, après avoir contacté le représentant du SDEY, explique qu'il faut choisir un nombre de visites pour l'année entre : 1-3-6 ou 11. Il sera aussi possible de faire intervenir l'entreprise pour des dépannages, dans le cas où il y aurait une panne entre deux visites.

Arrivée de M. Thierry VEYSSIERE à 18h07.

Le conseil municipal décide de choisir 6 interventions avec un compte-rendu après chaque passage.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

II – LONGUEUR DE VOIRIE À CLASSER DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :

Comme chaque année dans le cadre de la préparation de la Dotation Globale de Fonctionnement 2017 la Préfecture est amenée à recenser la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Madame le Maire précise que la longueur est de 12 km 372 et qu'il n'y a pas eu de changement apporté à cette situation.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

III – ACCEPTATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ ALLOUÉ AU COMPTABLE DU TRÉSOR :

Madame le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil les membres du conseil municipal avaient donné un accord de principe pour verser une indemnité au comptable du Trésor, Madame Corinne FABRE. Ce montant s'élève à 334.52€.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

IV – AVENANT ARTÉIS :

Madame le Maire demande au conseil de lui donner l'autorisation de signer l'avenant n°1 afin de régler la somme de 6 845.46€ à ARTEIS (bureau d'études pour le pont).

Accepté à l'unanimité des membres présents.

V – PROPOSITION DU DEVIS D'ACCROCHAGE DES TABLEAUX DE L'ÉGLISE :

Madame le Maire donne lecture du devis de 1 896€ TTC pour l'accrochage des 4 tableaux représentant les docteurs de l'église dont la restauration est enfin terminée. Cette installation doit être faite par un spécialiste afin de respecter les fresques qui se trouvent dans la sacristie et d'avoir le bon angle d'inclinaison des œuvres.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

Les membres du conseil donnent l'autorisation à Madame le Maire, de demander une subvention de 50% à la DRAC pour cette opération.

VI – FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE DE DOMEKY SUR CURE 2015-2016 :

Madame le Maire demande au conseil municipal d'accepter le règlement des frais de scolarité pour un élève à l'école de Domecy sur Cure pour l'année 2015-2016 est dont le montant s'élève à 350€.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

VII – ANIMATION MUSICALE DE LA SAINT-JACQUES 2016 :

Madame le Maire donne lecture d'une demande de Madame Corinne FABRE, qui veut dorénavant que le conseil municipal délibère afin de régler le

montant pour l'animation musicale de la Saint-Jacques dont le montant s'élève à 621.60€.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

VIII – PARTICIPATION AUX FRAIS TECHNIQUES ET GÉNÉRAUX LIÉS AUX TRAVAUX DE VOIRIE RÉALISÉS PAR LA CCAVM POUR 2015 :

Madame le Maire donne lecture du montant de 1 892.96€ TTC à régler à la CCAVM pour frais d'étude de voirie réalisés par leur technicien chemin du Verger du Pain en 2015.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

IX – DEMANDE D'AIDE À LA RÉGION POUR LE MULTISERVICES :

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander une subvention nécessaire pour la réalisation du multiservices à la Région ainsi que pouvoir signer tout document s'y référant.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

X – DÉCISIONS MODIFICATIVES :

Budget eau :

Majoration redevance eau 2015 dû aux changements de compte.

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
Cpte 671	Charges exceptionnelles	+ 397€	
Cpte 61523	Entretien, réparations réseaux	- 397€	

Budget commune :

Honoraires commissaire enquêteur pour le zonage d'assainissement.

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
Cpte 6226	Honoraires	+ 1605.60€	
Cpte 6411	Personnel titulaire	- 1605.60€	

Accepté à l'unanimité des membres présents.

XI – QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire annonce que M. Norbert LIBERCIER lui a transmis les coordonnées d'un organisme : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, afin qu'il intervienne pour trouver d'où vient la fuite d'hydrocarbure se déversant dans la Cure au niveau de la 1ère arche du pont.

Madame le Maire demande à M. Olivier DIZIEN d'opérer le lundi 5 septembre 2016 sur la parcelle 16 avec les employés municipaux afin d'en éliminer les fougères.

Madame le Maire demande à ce que M. Marcel JOUBLIN passe la débroussailleuse derrière les containers et que les employés municipaux refassent les sas aux 2 extrémités longeant la rivière et vers l'aire de jeux. Il faudra aussi réparer l'encadrement du barbecue du camping.

- Mme Françoise GAZEL CHARLIER fera une liste de toutes les choses qu'il faudra réparer au camping. M. Patrice MERCIER s'en occupera en fonction de ses capacités. M. Michel COTTIN rapportera du sable afin que les campeurs y éteignent leurs cigarettes. Il faudra aussi penser à remblayer les chemins joignant les roulottes. M. Régis PERREAU demande à faire rentrer du concassé si il y en a plus. Mme GAZEL CHARLIER annonce que le WIFI est enfin opérationnel au camping.
- M. Régis PERREAU trouve qu'il y a des choses à revoir avec la personne s'occupant du camping. Il demande aussi que les tables de la commune prêtées à l'ASA et au Cercle des Anciens Pompiers d'ASQUINS lors des fêtes communales et qui ont été brulées par la plancha soient ou remboursées par les dites associations ou poncées et repeintes avant d'installer une plaque spéciale qui les protégeront dorénavant. Suite à différents incidents avec la gestion des tables M. Régis PERREAU se porte volontaire pour tenir un cahier où seront inscrits les prêts. Il demande aussi qu'il soit demandé au pizzaiolo installé à côté des Hironnelles, que ce dernier utilise des sacs afin de récupérer les cartons qui se sont déjà retrouvés dans la rivière. M. Thierry VEYSSIERE lui en fera part dimanche prochain. Madame le Maire, suite à 2 plaintes, demande à M. PERREAU de ne pas passer de désherbant le long de sa clôture car c'est un chemin privé qui permet de joindre des parcelles appartenant à des particuliers.
- M. Patrice MERCIER demande qu'en est-il de la finition du trou refermé devant le 74 grande rue ? M. Michel COTTIN répond que l'entreprise doit revenir terminer les travaux.
- M. Claude CLAVEL demande de penser à combler les trous se trouvant devant les 2 maisons chemin du Genève aux Chaumots.
- M. Michel COTTIN demande suite, aux derniers événements qui se sont déroulés à la salle des fêtes s'il y aurait une possibilité de démonter les poignées de fenêtres afin de limiter le bruit pour les riverains. Madame le Maire se renseignera d'une part au niveau de l'assurance et d'autre part avec les pompiers. M. Olivier DIZIEN fait part de l'installation d'un coupe-circuit sonore à la salle des fêtes de Givry qui arrête définitivement l'électricité au bout de la 3^{ème} fois. Les membres du conseil trouvent que c'est une bonne alternative et Mme le Maire demandera un devis.
- M. Olivier DIZIEN demande par qui a été coupé un arbre se situant en contrebas coteau du Moutier côté rue de la Tuilerie ? M. PERREAU répond que c'est M. Marcel JOUBLIN qui a effectué le travail car il menaçait de tomber sur la route.

--oo0oo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

Le Maire :
Isabelle GEORGELIN

Le Secrétaire :
Patrice MERCIER

